Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260212-20_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 12 février 2026

Le 12 février 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 6 février 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19
Ayant donné procuration : 0
Absents : 7

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – P. PETIBON – R. BONABAL – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – C. LATOUCHE – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL –I. ADAM – J-P MENOU
Absents : V. PERROT ; L. L'HAVEANT ; E. CRESSEVEUR ; D. COLIN ; V. GUIMBERTEAU ; M-L HINRY – A. SENECHAL
Procurations : /
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°20-2026

Objet : Approbation état d'abandon de la maison au 14 bis place de la Mairie

M. le Maire rappelle à l'assemblée la procédure d'acquisition de la parcelle AE 147 située 14 bis place de la Mairie.

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu le rapport établi le 16 octobre 2024 par URBANIS
Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 6/08/2025 concernant l'immeuble cadastré AE 147, sis 14 bis place de la Mairie à Plestin-les-Grèves (22310),
Vu la notification effectuée le 12/08/2025 à Mme CLARK dit LYNCH Hilary,
Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 12/01/2026,
Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif relatifs à l'immeuble cadastré AE 147, sis 14 bis place de la Mairie à Plestin-les-Grèves (22310), n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,
Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
DECLARE l'immeuble AE 147 en état d'abandon manifeste ;
ENGAGE la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires au bon déroulement de ce dossier

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310